

La CCI du Var, acteur opérationnel de la labellisation des ZAE varoises

9 juin 2011

Contact presse

CCI du Var : Katia Bizat 04 94 22 80 08 – katia.bizat@var.cci.fr

Sommaire

La CCI du Var, partenaire du Label Qualité Eco Var page 3

Implication de la CCI du Var dans la labellisation page 5

La CCI du Var crée et pilote D²Parc page 8

La CCI du Var, partenaire du Label Qualité Eco Var

La Chambre de commerce et d'industrie du Var est un établissement public en charge de la représentation des intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de services, et du développement économique du Var. Devenue CCI Territoriale du Var suite à la réforme des CCI, elle est aussi un partenaire opérationnel des collectivités et joue un rôle de facilitateur de leurs politiques de développement.

Compte tenu de son ancrage sur l'ensemble du territoire varois, la CCI du Var connaît bien le tissu économique du département et les besoins des entreprises.

Elle mène une réflexion globale sur l'organisation du territoire varois et intervient depuis toujours sur l'ensemble des grands projets structurants au rang desquels les sites d'activités économiques. Les parcs d'activités ont vu leur rôle de structuration économique croître d'année en année. Aujourd'hui, ils sont à la fois d'importants espaces de production, d'emploi et d'échanges commerciaux. Ils sont eux aussi soumis à la concurrence exercée par d'autres régions ou départements français et à des exigences nouvelles.

Pour proposer aux investisseurs et entreprises des zones de qualité, la CCI du Var aménage des espaces d'activités, tels que le Parc d'activités de Signes et le Pôle Agroalimentaire de La Farlède, deux opérations toujours en cours.

La CCI du Var accompagne depuis l'origine le Conseil Général du Var dans la mise en place d'un dispositif qualité départemental dans les zones d'activités. A travers Var Accueil Investisseurs, service de la CCI du Var dont les actions sont co-financées par le Département, la Chambre a créé en 2004 un observatoire des zones d'activités économiques du Var R.O.S.A.C.E 83 (Répertoire et observatoire des sites d'accueil des entreprises du Var). Cet outil permet à une entreprise souhaitant s'implanter dans le Var d'identifier, en quelques clics sur Internet, les sites offrant des disponibilités et leurs principales caractéristiques.

→ www.var-invest.com, rubrique « S'implanter ».

Le Schéma départemental des Zones d'activités du Var, réalisé en 2004 par le service Var Accueil Investisseurs, avec l'aide du cabinet Katalyse et en partenariat avec les territoires du Var et le Conseil Général, préconisait déjà la mise en place d'un dispositif de labellisation des sites d'activités du Var.

A l'issue de la phase de territorialisation menée par le Conseil Général du Var et la CCI du Var qui a calqué le périmètre de ses agences sur celui des SCOT, la CCI du Var se félicite de voir le dispositif de labellisation des sites d'activités – Qualité Eco Var- devenir enfin opérationnel en 2011.

La Chambre s'est en effet positionnée comme acteur à part entière de cette démarche. Celle-ci s'apparente à un contrat d'objectifs et de progrès engageant un processus global de qualification de l'offre de sites d'activités sur l'ensemble du Var.

Par ailleurs, chaque porteur de projet de zones d'activités (communauté d'agglomération, communauté de communes, commune, association de chefs d'entreprise en zone d'activités) pourra voir ses efforts récompensés soit par une labellisation sur l'ensemble des 4 familles de critères soit par le label final ECO VAR.

Implication de la CCI du Var dans la labellisation

Plusieurs services de la CCI du Var contribuent dans le cadre de leurs missions et en fonction de leur expertise au dispositif de labellisation des ZAE varoises.

Le service Var Accueil Investisseurs (VAI)

- Co-animation du dispositif : le service Var Accueil Investisseurs co-anime pour le compte du Conseil général le dispositif de labellisation des ZAE varoises avec l'Agence d'Urbanisme De l'Aire Toulonnaise et du Var.

Ont notamment été réalisées :

- La co-rédaction avec l'AUDAT Var du guide méthodologique présentant le dispositif de labellisation des zones d'activités. Il va s'adresser à tous les EPCI, communes du Var et associations de chefs d'entreprises portant un projet de zones d'activités. Il sera disponible à l'été 2011.
 - La co-élaboration des outils d'instruction pour le compte du Conseil Général du Var (grilles de critères qualité, déclaration d'intention à remplir par les porteurs de projets,...).
 - La définition du kit communication du Conseil Général sur ce dispositif.
- VAI est membre du Comité Technique de labellisation, qui donne désormais un avis sur tous les projets de zones d'activités (créations, extensions ou requalifications) dans la mesure où un soutien du Conseil Général du Var et une entrée dans le dispositif de labellisation sont sollicités. Le service Var Accueil Investisseurs est membre permanent du comité technique aux côtés de l'AUDAT Var, de l'ADEME, du CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Var) et des 2 autres chambres consulaires Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'Agriculture.

➔ Le 1^{er} comité technique s'est réuni le 26 mai 2011 pour analyser la candidature de 3 sites d'activités sollicitant une entrée dans le dispositif de labellisation des ZAE : le Parc logistique des Bréguières aux Arcs-sur-Argens, le GEPS pour le Parc d'activités de Signes, et l'AFUZI pour le Pôle d'activité de Toulon Est.

- VAI élabore une note d'opportunité économique sur les projets instruits par le Conseil Général dans le cadre du dispositif de labellisation en amont de l'avis du Comité technique de labellisation : premier état des lieux du site d'activités au regard des critères de labellisation, sur le volet économique.

- Avec l'AUDAT Var, le service de la CCI accompagne en amont les porteurs de projets de zones d'activités souhaitant entrer dans le dispositif de labellisation.
 - ➔ VAI participe à différents comités de pilotage, mis en place par les territoires portant des projets de zones d'activités. Projets en cours : Nicopolis à Brignoles (étude « Bilan et perspectives » de la zone existante), projet de création d'une nouvelle zone intercommunale à St-Maximin/Ollières (Parc d'activités du Mont Aurélien dans le cadre d'une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme -AEU), Technopole de la Mer sur l'aire toulonnaise,...
- Au titre de membre du Comité technique, VAI effectue le suivi aval des projets labellisés par le Conseil Général du Var : un état des lieux devra être mené à 3 ans sur les sites ayant obtenu soit le Label Qualité Eco Var soit un ou plusieurs pictogrammes thématiques.
- VAI anime aujourd'hui l'observatoire des zones d'activités R.O.S.AC.E 83. Dans le cadre du partenariat avec le Conseil général, celui-ci évoluera en 2011 vers un observatoire de suivi de la labellisation qualité.
- Au titre de son rôle d'agence de promotion et de développement économique du Var, VAI mettra en avant les sites labellisés. L'objectif est de convaincre les investisseurs de venir s'implanter dans le Var dans des parcs d'activités de qualité conformes à leurs aspirations.

La Direction Appui aux Territoires

- Le Service Aménagement et Urbanisme : ce service de la CCI du Var est membre du Comité Technique de labellisation. En tant que Personne Publique Associée, la CCI du Var apporte de plein droit son avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme des communes et joue de ce fait un rôle d'expert dans le comité technique sur la planification des sites d'activités économiques dans les territoires.
- Les Agences territoriales : les agences de la CCI du Var animent les associations de chefs d'entreprises en ZAE. Elles soutiennent la création de nouvelles associations, quel que soit leur statut (ASL ou autres) et les aident à mettre en œuvre des actions de qualité. On compte actuellement 14 associations de chefs d'entreprises en zones d'activités et la CCI du Var est particulièrement active auprès de ces réseaux et des entreprises adhérentes. Deux associations ont été créées récemment avec l'aide de la CCI du Var sur le Bassin hyérois : dans la zone d'activités de St Martin à Hyères et de Gavarry à La Crau.

La Direction Appui aux Entreprises, Unité Environnement Industrie

Partenaire des entreprises souhaitant se lancer dans une démarche de développement durable, l'Unité Environnement Industrie de la CCI du Var intervient également dans la démarche de labellisation. Elle élabore une note d'opportunité environnementale sur les projets instruits par le Conseil général. Il s'agit d'un premier

état des lieux du parc d'activités au regard des critères de labellisation, sur le volet Système de Management Environnemental (SME).

L'Unité Environnement Industrie de la CCI du Var anime le dispositif d'accompagnement D² Parc.

La CCI du Var crée et pilote D²Parc

D²Parc est un programme d'accompagnement dédié aux parcs d'activités varois existants pour les aider à améliorer leurs performances économiques et environnementales.

La CCI du Var possède une expérience significative dans la mise en œuvre de système de management environnemental par étape dans les entreprises. Elle avait donc toute légitimité pour mettre en place et piloter l'opération D²Parc qui permet l'obtention du critère « intégration environnementale » du label Environnement Qualité Eco Var.

Il s'agit d'une opération pilote unique en France. La création et la mise en place de D²Parc ont été confiées au service Environnement Industrie de la CCI du Var. Avec D²Parc, la CCI du Var enrichit son offre de services aux entreprises dans le domaine du développement durable et du management environnemental.

Les Objectifs :

Ils sont ambitieux. D²Parc a pour objectif de promouvoir le concept de développement durable et plus particulièrement le management environnemental comme axe stratégique de la performance économique des parcs d'activités existants. En cela, D²Parc doit contribuer au dynamisme des territoires et du tissu économique varois.

En effet, dans un contexte où la concurrence entre territoires est vive, l'offre en parcs d'activités de qualité est un sérieux facteur d'attractivité. De plus, des parcs bien équipés et gérés de manière durable sont plus à même de fidéliser les entreprises déjà implantées et constituent donc une meilleure garantie pour la pérennisation de l'activité et de l'emploi.

Grâce à D²Parc, les parcs d'activités souhaitant s'inscrire dans une démarche de labellisation vont pouvoir bénéficier d'une ressource pour les y aider.

En effet, la majorité des associations de parcs d'activités ne dispose pas de moyens humains pour animer et gérer un tel programme de labellisation. A terme, le souhait de la CCI du Var est de voir ces associations en capacité de recruter une personne dédiée.

La démarche de labellisation est par ailleurs un bon moyen pour créer des synergies entre les entreprises et collectivités locales sur des projets structurants et valorisants pour les territoires.

Elle va également permettre de créer une dynamique et une émulation entre entreprises d'un même parc tout comme entre les différents parcs d'un même territoire.

Le développement de nouveaux services comme le transport, le covoiturage, le gardiennage, la crèche interentreprises...fait également partie des objectifs de la démarche.

L'accompagnement :

L'unité Environnement Industrie de la CCI du Var assure le déploiement du dispositif D²Parc. Trois phases sont prévues : la première va concerner l'appel à projets et la sélection des parcs, la seconde sera consacrée à l'état des lieux et au pré-diagnostic. La troisième phase va être dédiée au programme d'accompagnement proprement dit et au plan d'actions. Pour la première année, l'opération sera déclinée sur 5 parcs. La CCI du Var va notamment s'appuyer sur le référentiel de certification environnementale par étapes ISO 14001. Les parcs engagés dans la démarche seront accompagnés par un chargé de mission, mis à disposition à temps partagé au sein de chaque parc.

La communication :

La CCI du Var met en place un ensemble d'outils de communication pour favoriser la compréhension et le déploiement de l'opération.

Elle va intéresser trois cibles : les associations d'entreprises des parcs d'activités varois, les entreprises des parcs et les collectivités.

Les outils mis en place vont permettre de sensibiliser les associations d'entreprises des parcs varois et entreprises implantées. Il s'agira aussi de communiquer à l'extérieur sur le travail effectué au sein du parc (notoriété, reconnaissance de l'engagement environnemental).

Les entreprises, premières concernées, seront impliquées dans l'élaboration du système de management Développement durable. Il faut en effet jouer sur la notion de projet fédérateur et collectif et favoriser le processus d'amélioration continue de la norme ISO 14001.

Les Partenaires :

La CCI du Var pilote cette opération qui est soutenue par le Conseil Général du Var, le Conseil régional PACA, l'Ademe, l'Europe (Feder 2007-2013).